



Voisins fumeurs sur leur porte fenêtre surplombant notre terrasse, que faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 27 avril 2015

Mes voisins fument très régulièrement, et ce de bon matin, devant leur porte fenêtre qui surplombe notre terrasse. Outre l'odeur qui s'introduit dans ma maison (chambre, cuisine...), je viens de trouver des mégots, dans mon jardin, au pieds de mes plantes. J'ose penser que c'est le vent qui les a poussé jusqu'ici et qu'il n'ont pas été jetés volontairement !

Puisqu'ils ont une terrasse de l'autre côté de leur maison, peut-on obtenir gain de cause, pour qu'ils fument de l'autre côté et qu'ils se munissent d'un cendrier qui se referme pour éviter ce genre d'incident voire risque d'incendie ?

Je vous remercie d'avance de la réponse que vous pourrez me donner.

Bien cordialement,

VD.

Réponse :

Les arguments que vous développez, s'ils n'arrivent pas à convaincre votre voisin ou le syndic, devraient cependant convenir au [conciliateur de justice](#).

Vous devrez cependant invoquer le [trouble anormal de voisinage](#) car la loi Évin ne concerne pas les lieux découverts.

Si ces solutions amiables ne vous permettent pas d'obtenir satisfaction, reprenez contact avec notre permanence qui pourra vous guider (contact@dnf.asso.fr) ; vous préciserez alors la référence à votre question (15033)

Vous trouverez des renseignements complémentaires dans notre brochure Tabagisme passif, « [Savoir se protéger dans son lieu d'habitation](#) »